

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/27

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 9 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du 16 mars dont un exemplaire a été affiché au panneau réservé à cet effet, sous le préau de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : Mme BOZEK Martha, M. DENIEUL Alain, Mme DENOIT Valérie, M. GOREZ Patrick, Mme HAUSTRATE Céline, Mme HUYGHE Bernadette, M. JOLY Johannes, Mme LEPEVE Christelle, M. MÉPLON Paul, M. MESTACK Jean-Louis, Mme POLLET Hélène, M. POLLET Thomas, M. SKYRONKA Eric, Mme SPELEERS Chantal, M. SPELEERS Philippe, Mme VANBREMEERSCH Sophie, M. VANDYSTADT Benoît, Mme VERTAIN Samia, M. WYFFELS Jean-Charles.

Secrétaire de séance : M. MÉPLON Paul

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire, suite aux préconisations de la commission Finances, propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations et demande au Conseil Municipal de voter pour chacune d'elles.

Pour rappel, « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire » (article L. 2131-11 du CGCT). En pratique, tout élu personnellement intéressé à une affaire doit s'abstenir de participer tant au vote qu'aux discussions du conseil portant sur l'affaire qui l'intéresse. Il est demandé à chaque élu concerné par un risque de conflit d'intérêt de vérifier le tableau ci-dessous et de signaler au Maire si le tableau n'est pas conforme à la réalité de chacun.

Association	Élus liés à un conflit d'intérêt et ne prenant pas part aux discussions et vote
Coopérative École Élémentaire	Johannes JOLY / Hélène POLLET / Samia VERTAIN
Coopérative École Maternelle	
G.R.S	Christelle LEPEVE / Johannes JOLY
Sachem	Jean-Louis MESTACK / Samia VERTAIN / Hélène POLLET
ASES	Sophie VANBREMEERSCH / Alain DENIEUL / Bernadette HUYGHE / Johannes JOLY
Les Plaques Noires	Jean-Louis MESTACK
APE	Johannes JOLY
Bibliothèque	Bernadette HUYGHE / Christelle LEPEVE / Hélène POLLET / Samia VERTAIN
Sailly Forest Foot	Johannes JOLY
Sailly en Fête	
Fraternelle Lys Lez Lannoy	

Associations	Attribuée en 2025	Sollicitée en 2026	Proposition 2026	Pour	Contre	Abstention
APE	1 000 €	1.000 €	1.000€	18		
ASES	2 500 €	2.000 €	1.500€	15		
BIBLIOTHEQUE	1 000 €	1.000 €	1.000€	15		
COOPERATIVE ELEMENTAIRE	6 461 €	6.461 €	6.461€	16		
COOPERATIVE MATERNELLE	1 980 €	1 980 €	1.980€	19		
SAILLY FOREST FOOT	3 000 €	3 500 €	3.500€	18		
GRS	3 600 €	3 700 €	3.700€	17		
LES PLAQUES NOIRES	0 €	1.200 €	1.200€	18		
SACHEM	0 €	1 200 €	600€	16		
SAILLY EN FETE	9 000 €	7 500 €	7.500€	19		
TOTAL	27 341.00 €	29.541.00 €	28.441,00€			

Délibéré en 2026. Soit un total attribué de : 28.441,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Valide les subventions aux associations ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire M. Eric SKYRONKA	Le Secrétaire de séance M. Paul MÉPLON
	